



Montreuil, le 18 décembre 2024

DÉCLARATION LIMINAIRE

CAP DES CORPS DE LA FILIERE SOCIO-EDUCATIVE DU 18 DECEMBRE 2024

Monsieur Le président,

En préambule, la CGT souhaite exprimer à nouveau son profond soutien et sa solidarité envers la population mahoraise, durement touchée par le récent cyclone qui a frappé Mayotte. Nos pensées vont particulièrement aux familles suivies par les services de la PJJ, qui doivent affronter cette catastrophe dans des conditions déjà marquées par une précarité indigne des valeurs de notre République.

Nous adressons également notre soutien à l'ensemble des collègues, qui malgré les difficultés, poursuivent leur mission auprès des jeunes et des familles dans un contexte d'urgence. Nous saluons leur engagement face à cette situation dramatique.

La CGT reste mobilisée et engagée pour défendre le droit des agents et des populations, dans un esprit de solidarité indéfectible. Nous sommes aux côtés de toutes celles et ceux, qui à Mayotte, font face avec courage aux conséquences de ce désastre.

Concernant cette instance, les CAP se suivent et se ressemblent tout comme le contexte politique actuel : un éternel recommencement avec une instabilité remarquable. Des gouvernements qui se succèdent à tour de bras sans aucune solution pour rétablir un tant soit peu une once de sérénité dans un pays qui s'effrite.

Nous sommes une nouvelle fois réunis pour étudier 9 recours relatifs aux compte rendus professionnels (CREP) qui auraient dû être étudiés à la CAP précédente. L'absence de rigueur de la part des supérieurs hiérarchiques à tous les échelons nous obligent à devoir encore siéger.

Il semblerait qu'au sein des directions, les recours CREP aient une étrange capacité à devenir invisibles une fois arrivés sur leurs bureaux. Pourtant, nos preuves attestent qu'ils les ont bien reçus. Alors s'agit-

il d'un problème technique ou d'un désintérêt manifeste ? Peut-être faudrait-il envisager d'utiliser des pigeons voyageurs pour assurer la transmission des documents ? Mais au vu de la situation, on pourrait surtout penser qu'on nous prend nous-mêmes pour des pigeons. Cette attitude ne peut plus durer. Nous dénonçons la malhonnêteté décomplexée de certaines directions au détriment des droits des agents.

Aussi la CGT souhaite revenir sur un événement tragique qui a récemment endeuillé notre administration. A l'issue d'un des derniers conseils pour insuffisance professionnelle ayant conduit au licenciement d'un agent, ce dernier a mis fin à ses jours selon les éléments rapportés par la DIR Grand Nord.

Nous ne pouvons que regretter profondément cette issue dramatique. Il ne s'agit aucunement pour nous de récupérer cette tragédie à des fins polémiques ou pour porter des coups bas à l'administration. Notre objectif est d'alerter sur l'importance cruciale d'une vigilance accrue particulièrement quand il s'agit de prendre des décisions susceptibles d'avoir des répercussions humaines aussi lourdes.

Lors de ce conseil, la CGT a fait valoir ses craintes quant à l'état psychologique de l'agent, soulignant que celui-ci présentait des vulnérabilités susceptibles de mener à des actes graves. Ces alertes, bien qu'admises avec sincérité et dans l'intérêt de tous, n'ont pas été suffisamment prises en compte.

Désormais, nous appelons donc à une plus grande considération des craintes et des observations émanant des différentes parties systématiques à l'égard des agents en difficulté. Aussi, il apparaît indispensable de réfléchir à des solutions alternatives permettant de concilier sanction et prévention afin d'éviter des drames humains.

Nous avons conscience que certaines situations restent imprévisibles. Cependant il est de notre responsabilité collective d'essayer autant que possible d'en limiter les risques en portant une attention particulière aux signaux d'alerte.

Aussi, monsieur le président nous vous invitons à venir porter votre responsabilité en siégeant à ces instances que nous n'honorez pas depuis votre nomination en tant que SDRHRS. Il en est de votre devoir.